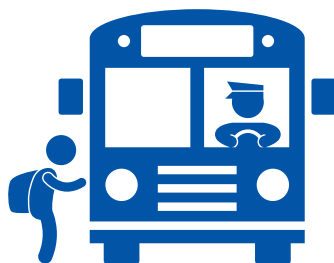
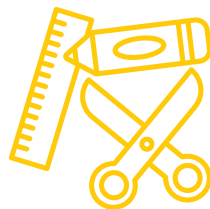
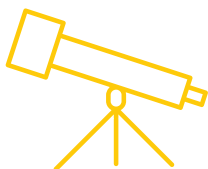


# CARNET DE ROUTE DE L'ÉLÈVE VOYAGEUR



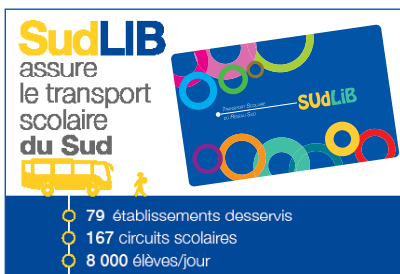
# Introduction

Créé en 2016 sous l'impulsion de l'Espace Sud et géré aujourd'hui par Martinique Transport, le réseau SudLIB est exploité par la société Unité Sud Transport dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Il accueille :


- Environ **1 million de passagers** par an sur ses lignes locales, intracommunales et scolaires.
- Plus de **8 000 élèves par jour** vers et au départ des établissements scolaires des **12 communes du Sud** : Anses d'Arlet, Diamant, Ducos, François, Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Saint-Esprit, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Trois-Ilets, Vauclin.

Une attention toute particulière est portée à la sécurité des élèves sur nos lignes. C'est pourquoi, en plus **des informations pratiques**, vous trouverez dans ce livret de précieux conseils à partager avec vos enfants, pour les faire voyager dans les meilleures conditions de sécurité tout au long de l'année.

Le réseau SudLIB travaille constamment à améliorer votre satisfaction : découvrez ainsi notre service d'inscription en ligne en page 5.



**SudLIB**  
assure  
le transport  
scolaire  
du Sud



79 établissements desservis  
167 circuits scolaires  
8 000 élèves/jour



**SudLIB**  
Voyagez grâce au réseau  
de transport en commun  
du Sud



# 78 lignes locales et intercommunales  
# 1806 arrêts desservis  
# Près d'un million de passagers par an



# Sommaire

---

• Prendre un abonnement scolaire avec SudLIB — 4

• Inscriptions en ligne — 5

• Suivre les modalités de paiement — 6

• Contribuer à un transport  
de qualité — 7

• Connaître et respecter  
le règlement — 8

• Mémo des sanctions  
et des fraudes — 10/11

• Veiller à la sécurité des élèves — 12

• Apprendre la sécurité à bord — 13

• Questions  
fréquemment posées — 14/15

• Adresses et horaires des agences  
et points de vente — 16

# Prendre un abonnement scolaire avec SudLIB

**Le conseil de SudLIB :**

Évitez les files d'attente de septembre en vous y prenant tôt

## QUAND S'INSCRIRE ?

**En agences :** du 17 juin au 26 juillet 2019  
puis du 19 au 30 août 2019

**En ligne :** sur le site [www.sudlib.fr](http://www.sudlib.fr) du 17 juin  
au 30 août 2019

## POUR QUI ?

Les élèves domiciliés dans l'Espace Sud  
et scolarisés sur son territoire

## OÙ S'INSCRIRE ?

- **En ligne (voir page suivante)**
- **En agences, en vous munissant des pièces suivantes :**

### INSCRIPTION :

- Le formulaire d'abonnement dûment complété et signé, disponible en agences et à **télécharger sur [www.sudlib.fr](http://www.sudlib.fr), rubrique Transport scolaire**
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (non photocopiée) avec nom et prénom de l'élève au dos
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, téléphone, etc.)
- Le règlement de l'abonnement de la première période sélectionnée d'utilisation du service
- Présentation de la pièce d'identité

### RENOUVELLEMENT :

- Le formulaire d'abonnement dûment complété et signé
- Le règlement de l'abonnement de la première période d'utilisation du service
- En cas de changement d'adresse : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois

# Inscriptions en ligne

**Le conseil de SudLIB**  
Évitez les déplacements et gagnez du temps



Pour l'inscription en ligne de votre enfant aux transports scolaires, **rendez-vous sur le site [www.sudlib.fr](http://www.sudlib.fr), rubrique transport scolaire, ou directement sur [www.sudlib.montransportscolaire.net](http://www.sudlib.montransportscolaire.net)**

• **Pour une première inscription** : rubrique «c'est votre première inscription», cliquez sur «inscrivez-vous» et complétez les informations.

Attention : renseignez bien toutes les informations concernant l'élève et le représentant légal.

- L'adresse email valide est obligatoire.
- L'établissement et la classe pour l'année 2019-2020 sont à renseigner à l'aide du menu déroulant
- La ligne (Transport) desservant l'établissement au départ de la commune de résidence est à compléter à l'aide du menu déroulant (à vérifier au préalable dans le «guide pratique» rubrique information)

Après avoir rempli et vérifié scrupuleusement votre dossier, cliquez sur «envoyer» Dès réception du dossier, un récépissé vous sera adressé par mail, vous invitant à compléter celui-ci des pièces justificatives demandées.

• **Pour une réinscription** : rubrique «c'est une ré-inscription», cliquez sur «je me ré-inscris». Renseignez les champs avec l'identifiant figurant sur la carte de transport, puis cliquez sur «envoyer.» Ensuite mettez à jour la fiche avec les informations demandées.

Attention : renseignez bien toutes les informations concernant l'élève et le représentant légal.

- L'adresse email valide est obligatoire.
- L'établissement et la classe pour l'année 2019-2020 sont à renseigner à l'aide du menu déroulant
- La ligne (Transport) desservant l'établissement au départ de la commune de résidence est à compléter à l'aide du menu déroulant (à vérifier au préalable dans le «guide pratique» rubrique information).

# Suivre les modalités de paiement

**Le conseil de SudLIB :**  
Pensez à respecter le calendrier  
et les dates de paiement



## QUAND PAYER ?

Unité Sud Transport vous offre la possibilité de payer  
en 1 ou plusieurs fois

Option	Dates de règlement	Période
<b>1 fois</b>	du 17/06 au 26/07 ou du 19 au 30/08	Année scolaire
<b>2 fois</b>	du 17/06 au 26/07 ou du 19 au 30/08	Semestre 1
	du 2 au 14/01/2020	Semestre 2
<b>3 fois</b>	du 17/06 au 26/07 ou du 19 au 30/08	Trimestre 1
	du 4 au 15/11/2019	Trimestre 2
	du 3 au 14/02/2020	Trimestre 3
<b>9 fois</b>	du 17/06 au 26/07 ou du 19 au 30/08	1/9
	du 2 au 13/09/2019	2/9
	du 1 au 11/10/2019	3/9
	du 4 au 15/11/2019	4/9
	du 2 au 13/12/2019	5/9
	du 2 au 14/01/2020	6/9
	du 3 au 14/02 2020	7/9
	du 2 au 13/03 2020	8/9
	du 1 au 15/04/2020	9/9

## OÙ ET COMBIEN ?

Se reporter à la grille tarifaire  
disponible en agences et  
sur le site [www.sudlib.fr](http://www.sudlib.fr),  
rubrique **Transport scolaire**

## COMMENT RÉGLER ?

- Espèces (uniquement en agences)
- Carte bancaire en agences ou via la boutique en ligne [www.sudlib.fr](http://www.sudlib.fr), rubrique **Transport scolaire**

# Contribuer à un transport de qualité pour votre enfant

**Le conseil de SudLIB :**

Évitez de mettre vos enfants en situation de fraude



## Participer

Pour rendre possible l'accès à tous aux transports scolaires, la collectivité territoriale Martinique Transport verse ce que l'on appelle une « compensation » à la société qui est dite en délégation de service public (DSP).

Parents, votre paiement est donc essentiel au fonctionnement du réseau : achat de carburant, maintenance, paiement de prestataires... la qualité du transport scolaire et urbain qu'empruntent vos enfants dépend aussi de votre contribution.

## Voyager en règle

Pour mieux vous protéger, ainsi que vos enfants, les contrôles et les verbalisations sont renforcés sur tout le réseau scolaire.

En cas de fraude, l'amende encourue ira de 35 euros en cas d'absence de titre à 200 euros en cas de falsification. Notez que la falsification du titre de transport scolaire entraînera, outre l'exclusion définitive des transports scolaires, un dépôt de plainte contre l'utilisateur ou contre les parents ou représentants légaux.

## Conditions Générales de Vente et d'Utilisation\* : ce qu'il faut retenir

### Souscription

**2.4** Pour l'année de souscription, la durée de validité du contrat PASS LIB est d'une année scolaire selon le calendrier académique.

Attention ! Le forfait expire toujours à la fin de l'année scolaire quelle que soit la date de souscription.

### Paiement

**3.4** Les tarifs sont forfaitaires, ils sont payables au moment de l'inscription et ne peuvent être modulés quelle qu'en soit la raison (maladie, départ en stage, fin de scolarité anticipée, grève...)

**3.5** Quelle que soit la date de souscription, le prix du forfait est dû dans son intégralité à compter du premier jour du mois en question et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire fixée par l'académie

### Conditions d'utilisation

**4.1** La carte PASSLIB SCOLAIRE a vocation à être utilisée exclusivement et prioritairement sur les lignes de transport scolaire

**4.3** En cas d'oubli de sa carte le titulaire sera exceptionnellement autorisé à voyager en déclarant son identité. Cette possibilité est limitée à deux fois.

### Perte ou vol

**5.1** Le remplacement de la carte est facturé 10€ TTC en cas de perte ou de vol et 3€ en cas de racket ou de vol aggravé. Le renouvellement se fait en agence

### Résiliation

**6.1** La résiliation est définitive pour l'année scolaire en cours et autorisée à la demande du payeur aux motifs d'interruption de scolarité, déménagement hors espace sud. Aucune résiliation ne pourra être acceptée au cours des 3 derniers mois de validité du forfait.

**6.2** Unité Sud Transport peut procéder à une résiliation de plein droit en cas d'impayés successifs ou de fraude établie

### Remboursement

**7.1** Tout mois commencé est dû. Si le compte du payeur est créditeur le remboursement du trop perçu se fait sur la base de 1/9e du prix forfaitaire.

\*CGVU téléchargeables sur [www.sudlib.fr](http://www.sudlib.fr)

# Connaître et respecter le règlement



## Le conseil de SudLIB :

Partagez le règlement avec votre enfant pour garantir sa sécurité et son bien-être dans le car

Le «Règlement intérieur des transports scolaires» de Martinique Transport est le même appliqué sur tout le territoire martiniquais. Il est accessible sur le site [martiniquetransport.mq](http://martiniquetransport.mq), sur notre site internet [sudlib.com](http://sudlib.com). En contractant un abonnement, vous vous engagez à le respecter et à le faire respecter par votre enfant. Il stipule notamment que l'élève est tenu de :

- **se présenter à l'arrêt 5 minutes** avant le passage du car ;
- **rester sous l'abri-voyageur**, s'il existe, ou sur le trottoir, ou en dehors de la route;
- **ne pas bousculer à la montée** dans le car, qui doit s'effectuer uniquement par la porte avant ;
- **présenter son titre de transport** conformément à l'article 5.4 ;
- **respecter le conducteur et les autres élèves** ou/et toutes personnes intervenant dans le cadre du transport scolaire ;
- **ne pas chahuter** ;
- **rester assis pendant le trajet** ;
- **mettre sa ceinture de sécurité** (articles R412-1 et R 412-2 du Code de la Route) ;
- **laisser libre le passage central du car**; les sacs et cartables doivent être rangés sous les sièges ou dans les porte-bagages ;
- **prendre soin du matériel**, laisser le car propre et en bon état ;
- **attendre l'arrêt complet du véhicule**, aussi bien pour monter que pour descendre ;

- **descendre du car et traverser avec prudence** en s'assurant de le faire en toute sécurité ;
- **rentrer dans l'enceinte de l'établissement** sitôt la descente du car ;

## Pour les parents ou représentants légaux :

Le Code Civil stipule que vous êtes responsables des dommages causés par vos enfants. En cas de dégradation, le transporteur pourra vous réclamer le remboursement des réparations. Ainsi, il est capital de leur expliquer leurs obligations comme le port de la ceinture de sécurité, et de les inciter à les respecter.

**Les parents ou représentants légaux ont par ailleurs l'obligation d'accompagner puis de récupérer les enfants de maternelle aux points d'arrêt.**

En cas d'absence répétée d'une personne responsable pour accueillir l'élève, celui-ci risque l'exclusion des transports.

Tableau des amendes

Amendes forfaitaires (Titre de recette)	Montant unique
Voyageur sans titre de transport	35 €
Falsification du titre	200 €
Amende pour sanction de niveau II	50 €
Amende pour sanction de niveau III	100 €

Amendes fixées par le «Règlement des transports scolaires» de Martinique Transport, édition 2019.



## Transport scolaire

Parents,  
Ne placez pas votre enfant  
**en situation de fraude.**  
Il risque **l'exclusion** et vous  
**une forte amende !**

MON  
ENFANT A UN  
PASSLIB  
SCOLAIRE  
VALIDE



Coût :

10€  
à 45€

le mois de voyages en  
toute légalité !

MON  
ENFANT  
FRAUDE



Coût :

jusqu'à  
200€

pour un voyage  
verbalisé

Verbalisation payante sur tout le réseau scolaire à partir de la rentrée 2018

Liste des contraventions et amendes fixées par le «Règlement des Transports scolaires»  
de Martinique Transport - Edition 2019 - téléchargeable sur SudLib.com et disponible en agences.

UNITÉ  
SUD TRANSPORT

Unité Sud Transport - Ensemble Zozime - Quartier La Laugier - 97215 Rivière-Salée

N°Vert 0 800 300 319

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SUD  
LIB  
sudlib.com

# Mémo des sanctions et des fraudes

Extrait du « Règlement des transports scolaires » de Martinique Transport – Édition 2019

Niveau I	Niveau II
<b>Avertissement<sup>1</sup></b>	<b>Exclusion temporaire de 1 jour à 1 semaine</b>
• Non présentation du titre de transport	• Récidive niveau I
• Titre de transport non valide	• Refus de présentation de carte
• Absence du coupon mensuel en vigueur	• Falsification du titre de transport
• Insolence et incivilités envers le chauffeur, les autres usagers, les contrôleurs, les accompagnateurs et toute autre personne habilitée par Martinique Transport	• Manipulation des portes, des ouvertures de secours, des extincteurs.... sans raison valable
• Absence du port de la ceinture de sécurité	• Bagarre à l'arrêt ou à l'intérieur du car
• Dégradation minime ou involontaire	• Vol des éléments du car et de sécurité (marteau, extincteur...)
• Refus de rester assis dans le car	• Dégradation volontaire ayant entraîné une immobilisation temporaire du car
• Désordre : chahut, cris, sifflements, bousculades, déplacements intempestifs, gêne des autres passagers ...	
• Oubli d'un(e)n élève de maternelle au point d'arrêt	
• Non-respect des consignes de sécurité : non bouclage de la ceinture de sécurité, suspension du corps au porte-bagages, non rangement des effets personnels sous le siège ou dans le coffre du car, se pencher au dehors du car	
• Parler au conducteur sans motif valable	
• Tenue vestimentaire incorrecte dans le car	

<sup>1</sup> Un avertissement adressé à un élève reste valable pour toute l'année.  
Ce tableau est donné à titre indicatif, il s'agit d'une liste non exhaustive.



*Il est précisé qu'en cas d'exclusion temporaire ou définitive, l'élève n'est pas dispensé de cours et reste tenu de se rendre à son établissement scolaire. Martinique Transport ne saurait en être tenu responsable. En fonction des circonstances et des faits constatés, Martinique Transport se réserve le droit d'adapter la sanction selon la gravité de la faute. Un incident grave ou une dégradation importante pourra conduire à un dépôt de plainte.*

Niveau III	Niveau IV
<b>Exclusion de plus d'une semaine à 1 mois</b>	<b>Exclusion définitive</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Récidive niveau II</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récidive niveau III</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Agression et violence physique graves envers toute personne présente dans le car</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En cas de récidive après une exclusion temporaire ou de longue durée, ou en cas de fautes particulièrement graves</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Non-respect des consignes de sécurité (non port de la ceinture de sécurité)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Introduction et / ou manipulation d'objet dangereux : arme blanche (cutter, couteau, ciseaux, briquet...) et toutes autres catégories d'armes</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Non-respect du matériel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Incitation ou/et consommation de cigarette, d'alcool et/ ou de substances illicites</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Prêt du titre de transport</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Élève non inscrit</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraude</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Gêne du conducteur</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Introduction et usage de produits dangereux : allumettes, pétards, fumigènes...</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Manipulation et ou projection de produits à l'intérieur ou à l'extérieur du car, pouvant causer une gêne dans la conduite (farine, gomme, bombe à eau, bouteilles vides, canettes, déchets alimentaires, papiers divers, mouchoirs en papier...)</li></ul>	

Merci de faire lire le règlement intérieur à votre enfant

# Veiller à la sécurité des élèves

## Le conseil de SudLIB :

Aidez votre enfant à retenir les consignes de sécurité et à les appliquer afin qu'elles deviennent des réflexes.

Le transport scolaire est l'un des modes de transport existant les plus sûrs. La réglementation, les progrès réglementaires et techniques ou le port obligatoire de la ceinture de sécurité ont renforcé cette réalité. Pourtant, à cause de simples négligences, des incidents ou accidents peuvent se produire. Pour mieux les éviter, quelques consignes fondamentales :

### 1 Bien embarquer

#### • Le car arrive :

> ne pas se précipiter, rester en retrait, attendre l'arrêt complet du car, ne pas se pousser

#### • Le car s'arrête :

> traverser si nécessaire et avec prudence  
> monter par l'avant

### 2 Voyager sereinement

> Les élèves doivent prendre place calmement dans le car. Ils doivent voyager assis et impérativement attacher leur ceinture de sécurité. En matière de sécurité routière, le bénéfice du port de la ceinture de sécurité n'est plus à démontrer !

### 3 Mieux traverser

Afin de mieux garantir la sécurité des élèves, les conducteurs s'efforcent dans la mesure du possible de les déposer du côté de la chaussée où se trouve leur domicile, quitte à ce qu'ils patientent plus longtemps dans le car. Il peut être frustrant pour un enfant de passer devant sa maison et d'attendre le demi-tour pour descendre. Toutefois quelques minutes de patience valent mieux que risquer un accident. Si l'élève se retrouve en situation de devoir traverser, des règles simples sont à respecter :

- > Ne pas traverser devant ni derrière le car, à l'arrêt et surtout pas en mouvement
- > Attendre qu'il se soit éloigné pour avoir une totale visibilité
- > Regarder dans les deux sens avant de s'engager sur la chaussée
- > Utiliser les passages-piétons s'ils existent

## ATTENTION

Beaucoup de jeunes utilisent des baladeurs et téléphones mobiles pour écouter de la musique en marchant, à ces moments risqués pour leur sécurité. Pour éviter tout danger, rappelez-leur qu'ils doivent entendre les véhicules qui circulent et garder tous leurs sens (vision, écoute...) en éveil.

# Apprendre la sécurité à bord

## Élèves



Repérer les issues de secours



Boucler sa ceinture



Identifier l'extincteur



Trouver la boîte de premiers secours

## Conducteurs



S'assurer du bon fonctionnement du car



Ne pas utiliser de téléphone au volant



Respecter le code de la route



Vérifier les conditions d'évacuation



Guider et informer

# Questions fréquemment posées

---

**Je souhaiterais inscrire mon enfant au transport scolaire mais quel tarif choisir ?**

Pour connaître le tarif de l'abonnement de votre enfant, vous pouvez vous rendre sur **notre site internet sudlib.fr rubrique Transport scolaire, ou appeler le Numéro Vert gratuit 0800 300 319**. Vous pouvez vous rendre directement en agence, nos commerciales se feront un plaisir de vous renseigner.

**Mon fils doit se rendre chez ses grands-parents 3 après-midis par semaine mais les transports scolaires ne l'y conduisent pas. Devra-t-il chaque fois prendre des tickets à l'unité ?**

Une solution simple s'offre à vous : en ajoutant à l'abonnement scolaire l'option à 5 euros, votre fils pourra prendre le réseau urbain SudLib en illimité avec son PassLIB scolaire.

**Le PassLib scolaire de mon enfant est-il utilisable par ses frères et sœurs ou un autre membre de la famille ?**

Chaque PassLib est strictement personnel, utilisable uniquement par l'élève indiqué lors de l'abonnement et nommé sur la carte. Son utilisation par un tiers est considérée comme un défaut de titre de transport et sanctionnée.

**Notre enfant est en garde alternée et nous habitons dans deux communes différentes. Devons-nous prendre 2 cartes d'abonnement différentes ?**

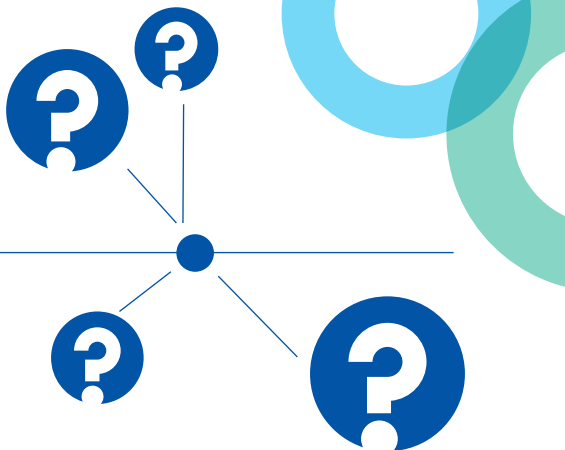
Sur présentation d'un justificatif, nous pouvons ouvrir des droits sur des trajets différenciés. Si ces trajets relèvent de secteurs différents, ce qui semble être le cas pour vous, le tarif appliqué sera le plus élevé des deux trajets.

**Ma fille a perdu sa carte du transport scolaire alors que j'ai bien payé l'abonnement. Pourra-t-elle voyager en attendant que je lui en prenne une nouvelle ?**

Une tolérance de 2 jours sera possible, le temps qu'elle récupère une nouvelle carte en agence moyennant 10 € de frais. Toutefois vous ne paierez pas l'abonnement une seconde fois. Il sera automatiquement transféré sur la nouvelle carte.

**La carte de mon fils est passée à la machine à laver et est très abîmée. Ce matin, elle ne passait pas au valideur. Que dois-je faire ?**

Vous devez vous rendre en agence afin de la remplacer moyennant 10€ de frais. En attendant, votre fils ne pourra pas voyager plus de 2 jours sur sa ligne scolaire. Il risque ensuite d'être laissé à l'arrêt, ainsi qu'une amende allant de 35 € pour absence de titre de transport à 200 € en cas de falsification.



**En raison de difficultés financières, nous ne sommes pas en mesure de régler l'abonnement scolaire. Nous ne sommes pas véhiculés et nous ne voulons pas que notre enfant manque des jours d'école. Pouvons-nous être aidés ?**

Vous pouvez vous rapprocher de l'établissement scolaire de votre enfant. Ils vous donneront des renseignements sur mesure : il existe notamment un fond spécifiquement réservé aux demandes à caractère social. Ils vous recommanderont aussi les organismes sociaux compétents.

**Un conducteur peut-il refuser l'accès au car à un(e) élève sans titre de transport ?**

Le règlement intérieur approuvé dès l'abonnement par le parent, prévoit que la carte d'abonnement est indispensable pour l'accès au car. Le conducteur doit donc l'exiger. En cas d'oubli de la carte, l'élève devra décliner son nom et son adresse au conducteur, ou à toute autre personne habilitée. L'information sera transmise au service commercial qui vérifiera la régularité de l'inscription. En cas d'oubli répété (2 fois consécutives), l'accès au bus pourra lui être refusé.

Consultez les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sur [www.sudlib.fr](http://www.sudlib.fr)

**Peut-on transporter des enfants de maternelle sans accompagnateur ?**

Dans le cadre des transports scolaires, aucun accompagnateur n'est réglementairement imposé, même pour des enfants de maternelle. Certaines collectivités locales peuvent naturellement prendre des mesures d'accompagnement sur leur territoire.

**Nous arrivons en Martinique en cours d'année scolaire. Sera-t-il possible de prendre un abonnement pour nos enfants ?**

Sous réserve de places disponibles sur le trajet concerné, il est tout à fait possible de prendre un abonnement en cours d'année.

L'élève déménageant en cours d'année peut continuer à bénéficier d'un droit au transport à condition qu'il reste scolarisé dans l'Espace Sud. Il faudra vous rendre en agence pour modifier les circuits et tarifs associés à son PassLIB scolaire.

**Mon enfant est en stage pendant 3 semaines, elle ne prendra pas le car scolaire. Puis-je être remboursée pour la période concernée ?**

Les tarifs sont forfaitaires et ne peuvent être modulés, quelle qu'en soit la raison.

# Adresses et horaires des agences et points de vente

## Agence SudLIB Ducos

Gare routière - Place André Aliker  
Lundi au vendredi 7H30 – 14H30

## Agence SudLIB Rivière-Salée

Rue Lieutenant Saint-Félix  
Lundi au vendredi 7h30 – 14h30

## Point de vente du François

TAF Citée La Jetée  
(uniquement pour le scolaire)  
Lundi au vendredi 7H30 – 14H30

## Agence SubLIB Sainte-Luce

Gare routière - Place des Cocotiers  
Lundi au Vendredi 7H30 – 14H30

## Agence SudLIB Vauclin

c/o STUSM 30 rue Schoelcher  
Lundi au vendredi 7H30 – 14H30

## Agence SudLIB Marin

Zone Artimer - Bat E  
Lundi au vendredi 7H30 – 14H30

## Agence SudLIB Rivière-Pilote

Gare routière - Bourg  
Lundi au Vendredi 7H30 – 14H30

## Informations voyageurs scolaires et urbains

 **N°Vert** 0 800 300 319

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

[www.sudlib.fr](http://www.sudlib.fr)



[facebook.com/sudlib972](https://facebook.com/sudlib972)

ScoLIB est une collection de supports liée au transport scolaire,  
réalisée par la société Unité Sud Transport, exploitante du réseau SudLIB

## Réseau de Transport public scolaire et urbain

[contact@unitesud.fr](mailto:contact@unitesud.fr)  
[www.sudlib.fr](http://www.sudlib.fr)

Ensemble ZOZIME  
La Laugier  
97215 Rivière-Salée



UNITÉ  
SUD TRANSPORT

mt  
martiniquetransport